



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Fédération des
Agences Locales de
l'Énergie et du Climat

La Fédération représente les Agences Locales de l'Énergie et du Climat, structures d'ingénierie reconnues par le Code de l'Énergie, créées par les collectivités, mutualisées à l'échelle de départements, de métropoles ou de pays, pour les accompagner opérationnellement, en toute indépendance, avec une expertise technique dans leur politique énergie-climat et dans la transition de leur territoire. Leurs compétences vont de l'accompagnement des particuliers (et copropriétés) dans la rénovation de leur logement à celui des collectivités dans la maîtrise de l'énergie (déploiement d'EnR, rénovation du patrimoine tertiaire public, rationalisation des consommations...), en passant par la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, l'orientation dans les défis de la mobilité décarbonée

Contact :
benedicte.rouault@federation-
flame.org

Le point de vue de la Fédération des Agences Locales de l'énergie et du Climat sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone 3 s'inscrit dans une trajectoire et une dynamique ambitieuse. Pour atteindre les objectifs de la SNBC 3, le projet met en perspective les orientations sectorielles.

Mais 2030 c'est déjà demain. Et atteindre les objectifs implique une planification des moyens à court et moyen-terme. Les orientations sectorielles et leviers qui figurent dans la SNBC 3 paraissent singulièrement paradoxaux au regard des choix politiques qui sont faits dès à présent, dans un écosystème imbriqué entre dispositifs nationaux et territoriaux. En **résumé : une ambition et quels moyens ?**

La rénovation et la décarbonation des bâtiments occupent une place primordiale dans la SNBC. À juste titre. C'est sur cet enjeu que nous avons choisi de concentrer l'essentiel de nos observations.

Une stratégie ambitieuse, quels moyens ?

La SNBC affiche une ambition : « Réduire plus rapidement les émissions directes du secteur des bâtiments suppose l'accélération de la dynamique de décarbonation des vecteurs de chauffage et une forte réduction de la consommation d'énergie (notamment par des rénovations performantes, et de la sobriété). » Quelles perspectives sont offertes pour déployer cette double ambition ?

Une SNBC 3 qui sous-estime les effets de bord du manque de lisibilité, de stabilité des dispositifs d'aide à la rénovation

« Après une hausse du budget consacré aux aides à la rénovation énergétique des logements en 2024, le budget des aides à la rénovation jusqu'à 2030 sera ajusté en accord avec la trajectoire de rénovation visée, en tenant compte des financements apportés par les CEE par ailleurs. »

> Les aides à la rénovation énergétique ont en effet fortement crû ces dernières années, mais la stabilité n'est pas au rendez-vous. Les ALEC sont Espaces Conseil France Rénov'. À ce titre, elles peuvent témoigner qu'il est difficile d'orienter les ménages dans un écosystème d'aides peu lisible... et qui change tous les six mois.

S'y ajoute un enjeu de communication. À chaque fois que le Gouvernement annonce une réduction du budget de MPR (même s'il s'agit d'une non-consommation des crédits, sans qu'on s'interroge sur les causes de cette non-consommation), elle n'est pas entendue de cette manière. **Elle est perçue comme une baisse des crédits, alors que la confiance est clé dans la décision d'un ménage de rénover.**

Cela a des conséquences : **chaque soubresaut sur les aides à la rénovation se perçoit dans les chiffres de dépôt de dossiers** (cf. statistiques ANAH T3 2024). Les aides viennent encore de changer tout début décembre, venant réduire à la fois l'avance maximale pour les ménages modestes dans une démarche par geste, le taux d'aide du « Parcours Accompagné » des ménages aux ressources dites « supérieures », même s'ils arrivent à faire un saut de 4 classes et les aides à la biomasse.

Au-delà de la non-stabilité, à force de réduire les aides, nous soulignons un double risque : que certains ménages renoncent aux travaux, faute d'incitation et que les autres renoncent aux aides (car le coût d'un

MAR annule l'aide à laquelle ils pourraient être éligibles), et donc aux conditions de qualité qu'elles posent (y compris recours à des artisans RGE...), au détriment d'une rénovation performante.

Nous manquons de lisibilité, de visibilité sur les aides et de six mois en six mois, c'est l'universalité (certes conditionnée) du dispositif MPR, qui faisait sa force au service d'une massification, qui est réinterrogée... Est-ce ainsi que nous réduirons les émissions du secteur du bâtiment ?

Enfin, il faut penser l'accompagnement à la rénovation énergétique comme un système global : les reculs sur MPR ont des conséquences dans les aides locales, a fortiori dans un contexte de réduction des dotations aux collectivités. **L'Etat doit être exemplaire pour que les collectivités puissent déployer des aides complémentaires incitatives aux aides nationales. Fin 2024, ce n'est pas le message envoyé.**

A noter encore que les CEE sont régulièrement remis en cause, suscitant des craintes de tout l'écosystème trop régulièrement. Les voir ici mis en avant... Il serait utile de positionner plus systématiquement dans les discours publics les CEE comme une brique financière indispensable d'une politique publique d'efficacité énergétique, comme la SNBC le fait ici justement.

Des décalages entre les ambitions de la SNBC 3 et la réalité des terrains dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques

Le projet de SNBC 3 indique que « Des démarches seront engagées entre l'Etat et les collectivités locales pour aller vers les ménages, dont les propriétaires bailleurs et les copropriétés, pour susciter des opérations ambitieuses de rénovation. »

De telles démarches existent, ou plutôt existaient, dans le cadre des opérations programmées (OPAH et PIG). Actuellement, les collectivités engagées dans de telles démarches réduisent leurs ambitions, faute de visibilité sur le long-terme sur leurs moyens.

C'est aussi le résultat des plafonds de montant de cofinancement de l'Etat dans les Pactes territoriaux, nouveaux contrats de cofinancement de France Rénov Ces opérations comprenaient à la fois un volet accompagnement mais aussi dynamique territoriale, information-conseil-orientation. Les collectivités qui avaient mis de telles opérations en place constatent que la bascule progressive vers les Pactes les conduit à dépasser les plafonds de dépenses éligibles à un cofinancement de l'Etat. Si le cofinancement n'est pas

à 50-50, les collectivités réduisent l'ambition de leurs opérations.

L'Etat doit garantir un co-financement à égalité avec les collectivités des programmes ambitieux qu'elles développent, au service de la rénovation des logements, de leur décarbonation, pour remplir les objectifs fixés par une Stratégie Nationale. Si c'est trop tard pour le 1er janvier 2025, et la mise en œuvre des premiers Pactes Territoriaux, les plafonds doivent être revus à la hausse.

Notons que la SNBC 3 en introduction relève que « *il faudra accentuer les efforts autour de la sensibilisation, la pédagogie et l'éducation des citoyens, dans tous les secteurs d'intervention.* » - C'est un constat : il faut préserver des moyens aux acteurs de terrain, souvent des associations, qui accomplissent cette mission de service public.

La rénovation du tertiaire évoquée à juste titre par la SNBC 3 faiblement accompagnée en pratique

« *Le respect du « dispositif éco-énergie tertiaire » est conditionné à une forte augmentation des investissements dans la rénovation énergétique [...] »*

> Nous constatons que sur le **patrimoine public**, là encore les derniers signaux ne sont pas au vert avec en perspective la réduction drastique du Fonds vert, qui est un instrument d'investissement pour les collectivités locales, notamment sur la rénovation de leur patrimoine public, sans parler de la réduction de leurs moyens en général.

> Du côté des entreprises, hormis les obligations qui pèsent sur elles, elles ont **peu d'incitatifs financiers à la rénovation de leurs bâtiments** : si elles peuvent certes être éligibles à des CEE, le Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des PME, qui permettaient de les convaincre, s'arrête fin 2024 et n'est pas prolongé.

Ajoutons que les entreprises sont une cible qu'il faut aller chercher spécifiquement ; si elles peuvent être sensibilisées aux enjeux de la transition, le temps fait défaut, la communication sur la rénovation les a rarement ciblées et comme redit plus haut, les incitatifs sont faibles. Il faut aller vers ce public pour le convaincre avec des arguments techniques et économiques.

Le programme SARE avait permis d'entamer un travail auprès des entreprises du petit tertiaire, auquel les ALEC ont pris toute leur part. Mais nous constatons que le tertiaire apparaît comme le dernier dossier à traiter quand on voit que le tout nouveau dispositif PACTE, qui

permet de financer des postes de conseiller énergie pour les entreprises à la suite du SARE a été expliqué le 5 décembre 2024, pour une mise en œuvre le 1er janvier 2025, dans le cadre d'un dispositif de cofinancement Etat / collectivités, alors que les collectivités ont déjà fait leurs budgets !

La question de l'ingénierie, de l'accompagnement humain est clé. Et un impensé des politiques publiques comme de ce projet de SNBC.

Une SNBC 3 qui laisse de côté les enjeux de l'ingénierie déterminants pour faire émerger les investissements

Les entreprises comme les collectivités ont besoin d'être accompagnées par une expertise technique, comme les particuliers, pour aller vers des travaux, mettre en œuvre un programme efficace financièrement et énergétiquement.

La SNBC n'évoque à aucun moment cet accompagnement en ingénierie, alors même qu'il est déterminant. Aujourd'hui, [citant I4CE](#), « *La quasi-totalité des aides spécifiquement dédiées au climat de la part de l'État concernent l'investissement.* »

Or, pour faire émerger les investissements, il faut en amont une ingénierie de confiance, connaisseuse du territoire, porteuse d'un diagnostic, soucieuse d'animer le terrain, pour faire émerger les projets, qui permettent aux PCAET de devenir réalité, et en capacité de suivre les projets dans la durée.

Nous invitons l'Etat à penser des moyens pérennes de co-financer dans la durée de l'ingénierie de proximité.

Car, si des ressources ponctuelles sont mises à disposition par l'Etat, ces co-financements sont globalement indirects et passent par des appels à projets, qui :

- Viennent financer des chargés de mission ou des prestations de bureaux d'études, **sans mutualisation**, sur une **durée courte**, s'opposant à une vision ou un suivi des projets dans le temps, qui seuls permettront de réaliser les objectifs d'une SNBC qui fixe un horizon à 2050.
- **Positionnent les collectivités en concurrence** les unes par rapport aux autres, au détriment des communes les moins outillées, plus petites, souvent rurales. Parce qu'elles ne candidatent pas, faute de temps et de ressources.
- S'opposent à toute visibilité, et donc à la fidélisation de ressources humaines, de compétences expertes indispensables. **Ce sont des mécanismes très**

insécurisants.

- Face à ces difficultés, nous proposons de concrétiser un co-financement pérenne de l'Etat aux structures de d'ingénierie territoriale climat :

PACTE INGENIERIE TERRITORIALE CLIMAT

La Fédération propose la création d'un Pacte Ingénierie Territoriale climat, une ligne budgétaire d'Etat dédiée aux Ressources des Territoires pour le climat, à hauteur de 677,5 M €, qui viendra alimenter un budget annexe à l'échelle intercommunale dans un cadre contractuel précis. Ces financements pourraient largement être alimentés par des financements existants.

Les EPCI seraient éligibles « automatiquement » (= sans avoir besoin de faire acte de candidature, condition pour un dispositif égalitaire et efficace) à cette dotation de l'Etat affectée à la transition écologique et énergétique des territoires, dès lors qu'ils auront créé un budget annexe, dédié à cette même transition. [Un budget annexe est un budget dédié, non transférable et son utilisation peut faire l'objet d'un contrôle de l'Etat.]

La contrepartie pour les EPCI sera de créer et donc d'alimenter ce budget annexe (notamment via une partie de l'IFER). Ce serait bien du donnant-donnant mais avec un Etat qui donne un signal fort.

Un budget annexe est constitué d'une partie fonctionnement et d'une partie investissement. La partie fonctionnement serait ciblée sur le financement d'une ingénierie de proximité mutualisée, afin de garder une vision plus globale des Transitions et également pour garantir une cohésion sociale dans le cadre d'une transition juste.

En toutes hypothèses, notre principal message reste : pour opérer la transition énergétique et écologique, et réussir les investissements qui attendent les territoires, et qui seront clé pour réussir la SNBC3, il faut de l'ingénierie opérationnelle de proximité. Il ne faut pas seulement une expertise technique en appui ponctuel sur un projet.

Entre production & usage d'énergie dans le bâtiment, une SNBC 3 marquée par des injonctions contradictoires

Enfin quand on met en relation les orientations de la SNBC en termes de production énergétique (volet 5) et d'usage dans le paragraphe sur la décarbonation des bâtiments (volet 4), il y a quelques injonctions contradictoires et paradoxes à relever. Prenons-en deux.

- « Les réseaux de chaleur permettront de décarboner

fortement les logements »

> Sur le fonds chaleur, nous semblons avoir échappé de justesse à une coupe de 500 millions d'euros, alors même que de l'avis des professionnels, compte-tenu de la dynamique réelle il faudrait 1,5 Mds en plus au fonds chaleur en 2025, pour accompagner des projets déjà engagés

- Pour décarboner les bâtiments, la SNBC évoque le « *remplacement progressif des chaudières à gaz* ». Dans le même temps « *La décarbonation du secteur (énergétique) doit se penser à la fois au niveau de la baisse de la consommation d'énergie et de l'augmentation de la production d'énergie décarbonée ([...] biogaz)* ».

> **Le message vis-à-vis de la filière biogaz n'est pas cohérent entre production et usages**, d'autant que les équipements hybrides ne sont pas mentionnés. Les investissements de décarbonation, en faveur d'une filière biogaz, sont lents. Il n'est pas simple de promouvoir la méthanisation dans les territoires. Si le message globalement véhiculé est celui d'une interdiction progressive des chaudières gaz... Pour quel usage développer les biogaz ? Que va retenir le particulier ? **Il serait utile d'indiquer une trajectoire claire et un message clair sur le gaz vert comme énergie décarbonée, qui a des débouchés.**

Conclusion

Poser une trajectoire est nécessaire, pour comprendre la hauteur de la marche. Mais si on évoque les perspectives, on ne peut pas s'exonérer d'une réflexion globale intégrant l'ensemble des paramètres (moyens à court, moyen et long-terme, formation, communication y compris discours véhiculés par l'Etat) et acteurs (quelle place pour les territoires ?). Nous constatons que les choix actuels ne sont pas au diapason d'une trajectoire aussi ambitieuse

- Il faut pour les particuliers des aides à la rénovation lisibles, stables, avec un degré d'universalité
- Il faut préserver les capacités d'ingénierie pour accompagner territoires et entreprises dans une démarche de rénovation, tout en créant des incitatifs
- Il faut de la cohérence dans les messages aux filières et aux territoires.
- Et globalement, à stratégie nationale ambitieuse, il faudra des moyens ambitieux au niveau national mais aussi local.